BULLETIN MUNICIPAL N°13
Saint Didier sur Doulon Février 2022

Le Mot du Maire

Amis saindiérois.

En ce début d'année, j'avais prévu de vous réunir en mairie pour la cérémonie des vœux et pour accueillir les nouveaux arrivants lors d'un moment de convivialité. Malheureusement la crise sanitaire qui n'en finit pas a chamboulé mes intentions. Je viens tout de même vous présenter mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et que tous vos projets puissent voir le jour. Peu ou pas de réunions publiques, de fête patronale, de méchoui des chasseurs ou encore de concours de belote. Parmi les évènements qui ont pu avoir lieu; une cérémonie commémorative du 11 novembre très réussie avec bon nombre de personnalités entourées d'un fort public, le repas des ainés très apprécié par tous les participants qui ont retrouvé le sourire le temps d'une rencontre, puis juste avant Noël la traditionnelle distribution des colis confectionnés par le CCAS. Le Père Noël a également fait son apparition à la salle des fêtes avec des cadeaux plein sa hotte pour la plus grande joie des quelques petits émerveillés. Coté travaux vous trouverez les informations dans les pages suivantes. Ces derniers temps il a été remarqué certaines incivilités concernant l'utilisation des poubelles au cimetière et dans le bourg. Je demande à tous de respecter les consignes de tri et le travail de l'employé communal. Je tiens également à remercier tous les employés communaux pour la qualité de leur travail et leur investissement ainsi que tous ceux qui œuvrent pour l'attractivité de notre commune. En espérant que la situation sanitaire s'améliore cette année je vous renouvelle mes vœux et vous souhaite bonne lecture de ce bulletin.

Votre dévoué Maire, Hervé ROMAGON.

L'ANNÉE 2021 : Un retour partiel vers la « vie d'avant »

Après les mesures draconiennes gouvernementales pour faire face au COVID, particulièrement au printemps 2020, bloquant toute vie publique, sociale, familiale et culturelle, avec des rechutes, et dans un climat angoissant, l'année 2021 a apporté un certain relâchement dans la liberté de circuler sur le territoire national, mais avec la fin des poignées de mains et autres embrassades et la généralisation du port du masque, ravageur dans les relations avec les personnes âgées ainsi que dans la construction intellectuelle des tout jeunes enfants. L'évolution continuelle des mesures sanitaires en fonction des « variants » continue de dégrader la vie publique et associative avec diverses restrictions voire l'interdiction

d'un grand nombre de réunions et du fait de l'absence de vision à moyen et long terme, tandis que des polémiques font rage autour de la vaccination. Tout cela engendre un climat angoissant qui déstabilise les esprits même les plus solides.

Ainsi, alors que notre commune a pu bénéficier du boom immobilier engendré par les citadins désireux de libertés et d'espace, une partie des activités « d'avant » a pu reprendre : cérémonies, repas des Aînés, concerts, exposition, visite botanique du bourg… mais d'autres ont été perturbées par la pandémie comme l'arbre de Noël (10/12/2021) ou ont même dû être annulées sur arrêté préfectoral comme la présentation des vœux du Maire et l'accueil des nouveaux habitants qui étaient prévus courant janvier ; de même, les associations ont dû renoncer à

l'organisation de leurs activités festives habituelles (méchouis, repas, belotes…). Le pèlerinage de la Trinité a été annulé pour la deuxième fois en 2021, mais les messes de la Vernède, Moissac-Bas et Cenat ont pu être célébrées en présence de nombreux fidèles. Le respect attentif des « gestes barrières » a fait qu'aucune conséquence fâcheuse n'a été relevée lors des différentes occasions de rassemblement.

L'ÉTAT CIVIL DE LA COMMUNE

En 2021 l'état civil de la commune a enregistré

Naissances :

- Emie-Rose Leyre 10 février
- Côme Breton-Desgrugillers 21 mai

Tous les deux de La Vernède

Décès :

Jean-Luc Bellouin	Moissac-Bas	7 juillet
Gaëtan Roumeau	Chevissières	8 juillet
Félicien Bressol	Souvy	28 novembre
Pierre Luccarini	Moissac Bas	23 décembre

Nécrologie hors Etat Civil

L'inhumation à Saint Didier dans le caveau familial de *Denis Rigal* décédé le 10 mai 2021 à Brest, professeur de littérature américaine à l'université de Bretagne, il avait écrit un livre « la proie et les ombres » sur le bestiaire et sur certaines « figures » marquantes de notre commune:

- Les obsèques et l'inhumation de *Guy Rodier* décédé à Créteil (94) le 23 décembre 2021 résident secondaire à Celhac, descendant d'une vieille famille saindiéroise .

L'ACTION COMMUNALE EN 2021

Les différents projets d'action sont débattus puis votés par le Conseil, en principe au moment du vote du budget. Pourtant, les impératifs du calendrier de la DETR (Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux) font que les projets concernés par cette subvention doivent être arrêtés dès le mois de décembre précédant l'année budgétaire à venir, avant même que les comptes soient arrêtés et en dehors des arbitrages des autres lignes du Budget à venir (d'où l'intérêt du Fonds de roulement inscrit dans les résultats du Compte administratif, qui permet de faire face aux avances de trésorerie avant le versement des éventuelles subventions et ceci sans avoir recours à l'emprunt. Cf.ci-dessous « Les finances de la Commune »). Les conditions exceptionnelles de l'année 2020 ont fait que les actions menées en 2021 avaient parfois été décidées en 2019 puis reportées, tandis que celles inscrites au budget 2020 n'ont été décidées qu'en urgence en juillet 2020. Ainsi, l'année budgétaire 2021 a permis de stabiliser la situation.

-Les agents communaux

Ils prennent en charge la part des actions municipales qui correspond à leur contrat. Tous trois sont à temps partiel sur notre commune.

Martine TRONCHÈRE, notre secrétaire de mairie, gère la vie administrative au quotidien, les rapports avec l'autorité de tutelle et les administrés, assure les paiements des entreprises et la gestion des registres officiels.

François ROUY est en charge de tous les travaux d'entretien et de petite maintenance (mairie, église, bâtiments communaux, cimetière, voirie… ainsi que les captages du réseau commune isolée).

Raphaël THOMAS-MONIER a la responsabilité des travaux liés au camion partout où c'est possible (fauchage-éparage, déneigement, gravillonnage, au besoin balayage.

- Tous trois font preuve de beaucoup de conscience et de dévouement dans l'accomplissement de leurs missions, mais les besoins de notre commune sont énormes.

-Les travaux de voirie

Ils constituent la principale dépense et sont subventionnés par une DETR (à 40% maxi) à laquelle peut s'ajouter un fond 199 (aide départementale). Afin de ne pas trop impacter le budget, un tronçon d'environ deux kilomètres est rénové chaque année, ce qui fait qu'il nous faut vingt ans pour suivre tout le réseau.

Les dépenses de « petit entretien » sur l'ensemble du réseau, sont incontournables mais non-subventionnées ; elles viennent, dans le budget, s'ajouter au fauchage des bas-côtés et à l'éparage des talus… La voirie, même subventionnée, coûte cher : une attitude citoyenne responsable est indispensable pour limiter les dégradations (respect des barrières de dégel, des temps de séchage après goudronnage, limitation des surcharges, usage raisonné des 4x4 et des engins agricoles, entretien régulier des rails anti-ruissellement, des fossés et des buses, veiller à ne pas abandonner dans les fossés et talus tout ce qui peut gêner leur entretien et parfois détériorer le matériel…).

Sur l'année 2021, c'est d'abord le tronçon allant du carrefour de Chalus à Tavernols de la voie communale n°7 qui a pu être refait, alors que les autres sections de cette voie d'interconnexion avec Cistrières avaient été refaites récemment.

C'est l'entreprise CHAMBON qui a réalisé ces travaux décidés en décembre 2019 mais retardés par la COVID.

A l'automne 2020, le choix du Conseil s'est porté sur les rues et fossés du hameau de Celhac, passablement étendu, qui avaient, pour des raisons budgétaires, été renvoyés à de meilleurs jours lors de la réfection de la route menant à Cenat et qui traverse Celhac.

Ce chantier, confié à l'entreprise CHAMBON, a lui-aussi pu être mené sur Celhac-La Besseyre et jusqu'aux limites de Champagnac-le-Vieux à Olpignac, dans de bonnes conditions climatiques avant l'arrivée de l'hiver. Les réparations ponctuelles ont pu être menées à bien sur l'ensemble de la commune.

-Le programme pluriannuel du camion

Ce programme, décidé en 2014 sous cette forme fractionnée, permet à notre commune de disposer d'un engin puissant et polyvalent, dédié évidemment à la voirie. Et ses accessoires, en partie subventionnés par la DETR, ont pu être acquis sans emprunt : lame chasse-neige, gravillonneuse, faucheuse-épareuse, balayeuse.

Il faut y ajouter l'aménagement de la trémie à pouzzolane dans le bourg et l'acquisition d'un hangar métallique au Vialard pour centraliser dans de bonnes conditions ce matériel et faciliter les changements d'équipement, la pose des chaînes et le nettoyage du véhicule.

En 2021, la viabilisation en eau (entreprise SGEB) et électricité (la SPIE de Brioude pour ENEDIS) a été réalisée .

La prochaine étape devrait être la mise en place à l'interieur, d'une zone isolée thermiquement et sécurisée en tant que local technique, pour accueillir les postes d'eau et le stockage des produits gélifs ainsi que la cuve à gazole, tandis que l'éclairage sera distribué à l'intérieur du bâtiment. Tout cela, effectué sur nos fonds propres, devrait faciliter le travail et la réactivité de notre employé dédié, Raphaël Thomas-Monier, particulièrement pour les opérations de déneigement telles qu'elles ont été parfaitement menées au début de décembre dernier lors des fortes chutes de neige. Une recherche d'accords avec les communes voisines dont les voiries prolongent les nôtres, sont à l'étude, sous condition qu'ils ne nuisent pas à la rapidité du déneigement.

La construction méthodique et progressive de ce programme au fur et à mesure des besoins a permis de vérifier la pertinence des investissements, de limiter leur impact sur le budget tout en dotant en pleine propriété la commune d'un outil très performant, sachant que le véhicule idéal n'existe pas !

-Le programme d'aménagement du cimetière.

Là encore, faute d'un terrain pour agrandir notre cimetière saturé, c'est la réglementation nationale sur la reprise des tombes abandonnées qui a conduit la commune à mettre en place une action échelonnée. Cette action a débuté dès octobre 2014 par l'inventaire des tombes à l'abandon. Au-delà du souhait de trouver de nouvelles places (17 à ce jour), le projet était aussi d'actualiser ce lieu aux nouvelles pratiques (incinération) avec la mise en place d'un columbarium, d'officialiser la

Aménagement en cours du Columbarium

présence d'un ossuaire et celle d'un caveau provisoire, de rafraîchir l'entretien général .

Tout cela est en grande partie chose faite, d'autant qu'outre l'action municipale, les familles, secouées par la crainte de reprise de leurs sépultures, ont également donné un petit coup de fraîcheur à celles-ci. La dalle d'installation du columbarium a été coulée et les blocs de cases destinées à accueillir les urnes funéraires (deux cases sont déjà réservées) sont en cours de pose ; ces blocs sont évolutifs et peuvent au besoin en accueillir d'autres. Pour respecter la réglementation officielle, un caveau provisoire « en dur » est envisagé, il ne devrait pas entraîner des frais excessifs. Des bacs à déchets sont installés à la porte du cimetière : face à certaines incivilités à leur sujet et préjudiciables à tous, nous demandons aux visiteurs et usagers de les respecter ainsi que les consignes de tri.

Notons qu'à l'occasion de ces travaux, la tombe de Léon Sapanel, tombée en déshérence a été sauvée ; elle est entretenue par l'Association Nationale du Souvenir Français mais, depuis la dernière cérémonie pour l'Armistice du 11 novembre, une plaque y a été déposée pour en faire le mémorial des 27 Poilus saindiérois Morts pour la France et restés sans sépulture connue . Sur les cinquante saindiérois qui ont péri dans la grande guerre, treize sont déclarés « disparus » et quatorze autres sont déclarés morts « sans sépulture connue». Il ne s'agit pas d'en faire un second monument aux morts, enclos sacré, mais de permettre, au besoin, aux familles d'y déposer une fleur

MIREMONT Alphonse
PORTE Pierre
BRUHAT Jean Joseph
CAREMIER Pierre
BÉAL Pierre Marius
EYNARD Alfred
ROMAGON Jean-Marie
BRUHAT Alphonse
CORNAIRE Alphonse
GRANGHON Joseph
DESGEORGES Albert
GOURGOUILLON Jean A
MAMET Jean
DESGEORGES Jean
PORTE Charles
CHAMBON Jean Pierre
CHEVALIER Jean
MALLEGUE Pierre
DESGEORGES Claude
MOSNIER Jacques
BONNET Henri
GERMAIN Richard
POUGHON Alexandre
SPECEL Alphonse
MARCHAUD Pierre
VERRIER Jean
FOURNIER Pierre

comme peuvent le faire celles dont les corps de victimes ont été rapatriés dans les caveaux familiaux (ils sont plusieurs à St. Didier) ou reposent, dûment recensés, dans une Nécropole nationale. La tombe Sapanel s'apparente désormais à un « carré militaire ».

Le nouveau réglement du cimetière approuvé par le conseil municipal en juin 2021 est consultable en mairie ou en téléchargement sur le site de la commune. Rappelons simplement les conditions tarifaires établies :

-Les concessions sont attribuées pour 50 ans, renouvelables à la demande formulée par les ayant-droits

-Le tarif demandé pour les caveaux est de 500€ pour 1,2 x 2,5 m (concession simple) et 1 000€ pour 2 x 2,5 m (double).

Pour les cases du columbarium (dont le prix du monument fourni par la mairie est inclus), le tarif est également de 600€/case.)

-La réhabilitation du préau de la mairie et l'entretien des bâtiments communaux

Profitant d'une proposition de subvention de la part de la Région qu'il fallait saisir rapidement, la Mairie a donc procédé à la rénovation totale de ce bâtiment (attendue de longue date) : c'est l'entreprise VERNET

qui a obtenu et exécuté totalement ce chantier, complété par les entreprises Mickaël GIROUX pour la plomberie et JARLIER de Lamothe pour l'électricité. La réfection de la cour et du jardin ainsi que le chemin d'accès pourront maintenant intervenir à l'occasion d'un aménagement de bourg.

Moins imposante mais tout aussi nécessaire a été la rénovation des volets et de la porte du gîte de France, au titre de l'année 2020 ; ils ont été déposés, décapés/sablés, réparés et repeints d'un produit nouveau, adapté,par l'entreprise brivadoise spécialisée VOLETS 9 avant d'être reposés.

Le bâtiment présente ainsi un caractère pimpant à côté de l'église, au grand bénéfice de l'esthétique d'ensemble de la place, d'autant que la nouvelle porte du sous-sol de l'auberge, posée par l'entreprise SIOZADE & LISA complète cette touche de propreté.

-Les activités du CCAS

En 2021, le CCAS a pu retrouver l'essentiel de ses activités suspendues l'année précédente, même si le COVID l'a indirectement contraint à s'adapter.

Ainsi, aucune réunion d'organismes supra communaux, sollicitant le CCAS, ne s'est tenue en 2021, mais le Repas des Aînés, supprimé en 2020 a pu réunir à nouveau nos « Anciens » ainsi que le Conseil et les agents communaux, avec respect des règles sanitaires et contrôle du « pass sanitaire », ce qui allait de soi vu la fragilité potentielle du public accueilli. Ce sont ainsi 62 convives, dont notre doyenne Simone Fournier et le Père Raveyre qui avait célébré la messe, qui ont pu déguster le repas servi par l'Auberge , animé au son de l'accordéon diatonique de Bernard SABY de Berbezit : les plus alertes ont pu danser sur les airs traditionnels de son répertoire. Ce sont donc les natifs de 1955: Marie-Claire Galby, Christian Itier, Jean-Paul Requet, René Thiolas, Pierre Luccarini et ceux de 1956: Annie Bruhat, Martine Campens, Michel Chomette , Jean-Marc Dechambre et Jeannot Vincent qui ont rejoint le « Club des Aînés »

De plus, cette année, le CCAS a fait le choix de garnir de très jolies boîtes avec d'excellents produits de petits producteurs autant que possible locaux, pour le traditionnel colis de fin d'année (31 personnes individuelles et 20 couples) offert par la Mairie aux personnes de plus de 70 ans et distribué par les Conseillers sur leur secteur. Une vraie réussite, mais un travail impressionnant! .

Enfin, la distribution des récompenses aux jeunes lauréats des examens scolaires et concours professionnels, interrompue par les restrictions sanitaires depuis 2020 sera reprise au printemps dès que les circonstances le permettront. Félicitons-les et demandons-leur encore un peu de patience !

-Les commémorations

Ce sont là des événements très importants de la vie d'une commune, puisque les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre réunissent un nombre conséquent de nos concitoyens, quelque soient leurs sensibilités, autour d'un même objectif : se recueillir pour honorer la mémoire des héros saindiérois qui ont donné leur vie pour la Patrie en 1914-18 et 1939-45, en Algérie ou dans les OPEX et nous ont permis de pouvoir aujourd'hui vivre dans un pays libre et indépendant.

8 mai 2021 masqué et en petit comité

Tenues en petit comité, voire confidentielles, en 2020 et mai 2021, les cérémonies ont pourtant été célébrées dans l'honneur et la dignité. A l'inverse, celle du 11 novembre a eu lieu le dimanche 14 novembre 2021 avec trois porte-drapeaux (St Didier, Cistrières et Paulhaguet) et en présence de Peter Vigier, député, du Colonel Prax, représentant le Souvenir français, du Maréchal des Logis Bastien Tassan, Chasseur alpin, de Bernard Souvignet, Président de l'AMF Haute-Loire, de Gérard Beaud, Président de la communauté de commune des rives du Haut-Allier, de Mickaël Vacher , conseiller départemental, de Michel Ramousse et Henri Chanal de l'AGROGEC, du Maire, des conseillers municipaux et d'un public nombreux. tant devant le Monument aux Morts qu'au cimetière pour l'inauguration de la plaque érigeant la tombe de Léon Sapanel en mémorial (Cf. art. sur le Cimetière);

Le jeune Louis Poughon de Celhac 23 ans a accepté l'honneur de dévoiler la plaque.

Enfin, pour la circonstance, l'exposition de 2018 avait été remontée et son catalogue, fraîchement imprimé, dévoilé au public.

Monsieur Matthieu Le Verge directeur départemental de l'ONAC-VG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) est venu spécialement visiter l'exposition le mercredi 10 novembre, Loin de l'obsession de tourner en rond sur l'idée de ressasser un passé certes glorieux mais dramatique, ces cérémonies visent à créer une solidarité entre les familles saindiéroises qui toutes ont été gravement impactées par les horreurs des conflits du XXème siècle, tant pour les morts que pour les blessés, gazés, mutilés physiques et psychiques ou encore prisonniers que pour les mères, les veuves ou les orphelins des disparus, toutes ces vies brisées. Il s'agit aussi de transmettre à nos jeunes, tels Louis et Bastien, cette connaissance susceptible de les éclairer dans les choix qu'ils devront faire dans leurs vies adultes et sur le sacrifice de leurs « anciens » pour un monde meilleur. C'est dans cet esprit que s'inscrit le projet de jumelage de St. Didier avec la commune de Seicheprey.

-Le site Internet

https://www.saintdidiersurdoulon.fr

Crée en 2010, le site a changé d'hébergeur le 27 novembre 2020, il a eu depuis ce jour 1440 visiteurs. L'origine géographiques des visiteurs est d'abord la France (en premier la Région Auvergne-Rhone-Alpes puis l'Ile de France), ensuite les Pays-Bas et le Canada .Trente personnes se sont abonnées à la fonction « e-mailing». Elles reçoivent un mail dès la mise en ligne d'une annonce municipale ou d'un évènement important (informations utiles, alertes météos communiqués de la préfecture, consignes COVID …). Cette « alerte » comporte un lien direct vers la page concernée. Les conseillers municipaux y sont abonnés de fait . Pour s'abonner il suffit de s'inscrire sur la page ACCUEIL du site.

Une page est dédiée aux associations, L'annonce de leurs activités à venir ou le compte rendu de leurs activités passées sont les bienvenues. Il suffit d'envoyer un texte et éventuellement des photos de bonne qualité dans le respect du droit à l'image (en particulier pour les mineurs)à l'adresse suivante

publicomm.saintdidier43@gmail.com.

Le site respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD), règlement européen visant à protéger les données personnelles des citoyens sur Internet .

Les travaux inscrits au budget annexe de l'eau «commune isolée »

(R*édacteur Daniel Jourde 1er adjoint)*

Reprise de captage de Lamandie et alimentation du village du Coin (Berbezit) en eau potable

Bref historique : c'est en 2016 qu'il a été décidé de desservir le village du Coin (commune de Berbezit) en eau potable à partir du raccordement des eaux de captage de Lamandie appartenant à la commune de Saint-Didier-sur-Doulon, le village du Coin étant desservi par un captage de conception sommaire dont l'eau n'est plus potable (teneur élevée en arsenic).

Après plusieurs entretiens, il a été acté par les deux communes que la reprise des captages Lamandie 4 & 5 permettrait à la fois de renforcer la production et la desserte du village du Coin, la maîtrise d'ouvrage étant répartie de la façon suivante :

-pour la commune de Saint-Didier : la reprise des zones de drainage à de plus fortes profondeurs, la réfection des captages, la réalisation d'un nouveau centraliseur et la pose d'un compteur avant distribution (Berbezit), le tout encadré par M. MONTORIER, hydrologue.

-pour la commune de Berbezit, les travaux de réseaux à partir du regard compteur jusqu'à la desserte des habitations du Coin.

Pour la partie Saint Didier, c'est l'entreprise CHAMBON qui a réalisé les travaux pour un montant d'environ 50.825€ HT, subventionnés à 40% par la DETR.

Ces travaux ont été réalisés à l'automne 2021 et ont été suivis par M. le Maire Hervé ROMAGON, le 1er Adjoint Daniel JOURDE, Le SGEB, M. Joël NOURY (Chambon) et M. MONTORIER, hydrologue. Il est à noter que le débit avant travaux était de 25l/min. et qu'il est passé à 50l/min. à la fin des travaux, ce qui a doublé, ce qui permet de raccorder en eau le village du Coin (5 résidences secondaires) et le village du Favin (1 résidence secondaire).

Ces travaux seront bénéfiques pour notre commune car ils nous apporteront de l'eau en quantité supplémentaire ainsi qu'en qualité (faible teneur en arsenic).

Compte-tenu des valeurs basses en arsenic et par dilution, il est même possible de remettre en service l'un des drains de Lamandie 1 ; le SGEB examinera cette possibilité le cas échéant.

Diagnostic et travaux en vue d'améliorer le rendement en eau sur la Commune isolée

Afin d'améliorer le rendement en eau sur la Commune isolée, il a été décidé d faire un diagnostic sur le réseau d'eau et par la suite d'effectuer les travaux qui s'imposent. Pour effectuer ces travaux, nous avons sollicité le Bureau d'études AB2R du Puy en Velay.

M. le Maire, Sylvain Dumas (représentant AB2R) et moi-même avons parcouru tout le réseau d'eau, du départ des captages de la source St Pierre puis du réservoir de l'Hermitagne en passant par Moissac-Bas jusqu'à l'arrivée à La Vernède, ainsi que celui de Tourchon et Vintz (alimenté par Cistrières) et celui de Chevissières (alimenté par Berbezit) en localisant les vannes, compteurs, bouches de vidange, bouches à clefs, et en notant toutes les améliorations et travaux à effectuer. Il a même été notifié toutes les entrées d'eau chez les particuliers.

Cet inventaire a aussi pour but d'actualiser les plans qui ne sont plus à jour.

A sa suite, différents travaux se sont imposés, comme la pose de compteurs supplémentaires ou de remplacement, ou la pose de vannes. Les travaux (pose de regards, terrassements …) ont été effectués par l'entreprise CHALEIL, nouvellement installée à la Baraque de Cenat, tandis que les travaux sur les conduites (pose de compteurs ou de vannes) ont été effectués par le SGEB.

Le coût de cette deuxième tranche s'élève à 23.000€ HT pour l'étude et 26.325€ HT (Chaleil + SGEB) pour l'exécution, soit 49.325€ HT au total, subventionnée à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau et de 10% par le Département.

Il a ensuite été installé un réseau de télésurveillance sur les 2 réservoirs de L'Hermitagne, celui de Moissac-Bas et celui de La Vernède, ainsi que sur le regard de Nozières à Moissac-Haut, sur le regard pour achat d'eau de Cistrières (Tourchon, Vintz, Joux) et sur celui de Chevissières. Ce réseau est directement connecté aux bureaux du SGEB pour localiser d'éventuelles fuites et faciliter l'intervention et améliorer la réactivité des agents

Le coût de cette installation s'élève à 12.125€ HT, subventionné à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau et de 10% par le Département, d'où l'intérêt de profiter maintenant de ces aides.

A noter que le Conseil, face à ces dépenses, a voté une augmentation de l'abonnement, qui passe de 80 à 85€/an, tandis que le prix du mètre-cube reste inchangé, soit 0.80€/m³ de 0 à 100 m³, 0.60€/ m³ de 100 à 300 m³ et 0.50€/m³ au-dessus de 300 m³.

EN MARGE DE L'ACTION COMMUNALE

-En marge de l'action municipale, des initiatives privées…

Là encore, parfois bousculées par la Pandémie … ou par les intempéries, diverses actions associatives ou privées ont animé ça et là la vie du bourg et de la commune, attirant du public saindiérois et des visiteurs externes et mettant Saint-Didier à l'honneur. Citons pour mémoire

- Le label village étoilé

Les représentants de l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et l'environnement nocturnes) sont venus renouveler le label « Villages étoilés » aux communes de Domeyrat et Saint-Didier qui l'avaient obtenu une première fois en 2015. Ils ont remis le diplôme de labellisation aux maires de ces deux communes.

Ce diplôme est le témoin de l'attention portée à la qualité de la nuit tant pour les citoyens que pour l'environnement, en plus de favoriser des économies à la fois budgétaires et d'énergie.

- Le patrimoine culturel saindiérois

a aussi été mis à l'honneur cet automne grâce à deux de nos concitoyens Mathias Cazin coordinateur à l'Hotel de la dentelle et Éric Desgrugillers musicien, et chercheur à l'AMTA. (Agence des musiques des territoires d'Auvergne) Ce dernier a présenté ses recherches sur les chansons traditionnelles des dentelières à l'Hôtel de la Dentelle les 18 et 19 septembre 2021, en s'appuyant sur les dentelières saindiéroises, au nombre de 149 en 1921.

- **L'exposition des Archives**

La contribution de DIMECLUB à l'exposition des Archives Départementales du Puy (ACROGEC) sur la Haute-Loire de 1918 à 1929, à hauteur de 7 panneaux dont 6 sur St. Didier, choisis pour donner un éclairage local et rural à des recherches plus générales et urbaines. Cette expo est toujours visible aux Archives tandis que l'équipe de l'ACROGEC a honoré la réexposition de la nôtre de sa visite.

- **Les balades végétales contées**

Une vingtaine de personnes ont bravé la pluie pour suivre la visite botanique contée du bourg de Saint-Didier par M. Christian Grenouillet de l'association fleur de centaure de Brioude à l'origine du Jardins des simples à la Fontaine Saint Julien. Une deuxième balade a eu lieu quelques jours plus tard .

Le bord du Doulon dans le bourg a ainsi révélé des trésors végétaux, des plantes communes aux propriétés médicinales , culinaires, toxiques ….

Mais aussi

- La messe dite par Nicolas Pourrat à Moissac Bas à l'occasion de la restauration de la croix de la maison de la Béate par Sylvie et Michel .

- La messe de la Saint Roch préparée par les habitants de La Vernède

- La messe à Cenat préparée par les habitants de Cenat et en présence d'une troupe de scouts.

-… Et les Elections Départementales et Européennes

Ces dernières se sont déroulées simultanément , les 20 et 27 juin 2021 obligeant à l'installation de deux bureaux de vote distincts et la présence de volontaires extérieurs au Conseil, pour aider à la tenue du bureau et au dépouillement. Le binôme des conseillers départementaux Annie Ricoux / Mickaël Vacher a été élu au premier tour avec 71,05% au niveau du Canton. Il avait obtenu 75,41% à Saint Didier avec 60,37% de votants

La Conseillère départementale Annie Ricoux et le Maire Hervé Romagon

Visite des candidats Annie Ricoux et Mickaël Vacher

Visite du député Peter Vigier

Les deux bureaux

Les résultats

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie:
✆ 047176 42 38

Mardi et jeudi de 14h à 17h30
Samedi matin de 10h à 12h .

Benne à encombrants du SICTOM

Suite au succès de la mise en place de 2 bennes par an en 2021, l'expérience sera renouvelée en 2022 dans les mêmes conditions : s'efforcer de ranger au mieux les déchets volumineux auxquels elles sont destinées, et s'abstenir d'y mettre des gravats, des pneus, des bouteilles de gaz, des bâches agricoles, des pots de peinture, de l'huile, de l'amiante, des « tôles bitumées »

Pour l'amiante, des renseignements sont affichés à la déchèterie de Brioude et sur le site du Sictom (lien sur le site municipal) ou sur https://www.sictom-issoire-brioude.com . Service réservé aux particuliers .

Benne 2022

Du mercredi 25 mai après-midi au lundi 30 mai soir
Du Jeudi 28 juillet après-midi au lundi 1 août au soir
sur le parking du bourg

Maison France services à Paulhaguet

Téléphone : 04 71 76 97 22
Mail: paulhaguet@france-services.gouv.fr
Horaires d'ouverture
du lundi au samedi inclus de 9h à 12h
les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 16h

Depuis le 17 janvier 2022 , ouverture d'une Maison France Services 15 rue du Général Pissis à l'agence: postale communale de Paulhaguet .

Elle offre les services suivants à la population Accès internet et équipement numérique gratuit en libre service.

Aide et conseil pour les démarches administrative avec :
La Poste / La CAF / La CPAM / La CARSAT / la MSA
Ministère de la justice et l'Interieur /Pôle emploi

Mais également:
Informations Juridiques le 4 ème mercredi du mois sur rendez vous
Finances Publiques /Impôts le 3ème lundi du mois

La vie économique de la commune

(également sur le site municipal)

Commerces - **Boulangerie** Famille Bruhat Le Bourg
- **Auberge du Doulo**n Le Bourg

Artisans et entreprises
-Apiculteur **Gaec noir d'abeille** Le Mazel
-Fruits et légumes **Colin** La Prade du Vialard
-Sciage et rabotage **R.Thomas-Monier** Tavernols
-Travaux publics **Chaleil** La Baraque de Cenat
-Exploitation forestière
J.B **Vincent** à la Vernède
J.**Chaleil** à La Baraque de Cenat
- Agriculteurs et éleveurs

- **Services** ***Hébergements municipaux*** Le Bourg
Gites et chambres d'hôtes privés

Les élections 2022

Refonte électorale : 2022 est une année de refonte électorale, chaque électeur déjà inscrit va donc recevoir une nouvelle carte.

Elections présidentielles
1er tour le 10 avril de 8h à 18h
2nd tour le 24 avril de 8h à 18h
Date limite d'inscription sur les listes électorales vendredi 4 mars.

Elections législatives
1er tour le 12 juin de 8h à 18h
2nd tour le 19 juin de 8h à 18h
Date limite d'inscription sur les listes électorales vendredi 6 mai.

Pour ces élections , les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont à nouveau être appliquées. La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019).

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.
- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.
- Il est également possible de s'inscrire en mairie aux horaires habituels.

L'ADMR de Champagnac-le-Vieux intervient dans votre vie de tous les jours: tâches ménagères, préparation des repas, aide aux déplacements et aux gestes du quotidien . Sur Saint Didier, l'association intervient dans 10 foyers, 4 salariées et une bénévole résident dans notre commune .

L'ADMR recherche des aides à domicile : 18 ans ou plus et un véhicule personnel.

Envoi d'un CV par mail
à **admrchampagnac@laposte.net**

Pour tous renseignements: 04 71 76 38 87
Horaires d'ouverture du bureau à Champagnac
Lundi et mercredi le matin de 8h à12h
Mardi et jeudi de 8 à 12h et de 13 à 16h
Fermé le vendredi

LE PETIT PATRIMOINE DE LA COMMUNE

On distingue le patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques et le patrimoine non protégé appelé aussi petit patrimoine, patrimoine rural ou patrimoine de proximité. Le patrimoine rural constitue une richesse collective. Ce patrimoine est tout ce qui témoigne du génie humain au sens large : du pratique au créatif en passant par les coutumes diverses, il est le témoin de toute vie en société, il ancre la population dans son histoire, ses racines (héritées ou choisies) et donne du sens au territoire. Comme tel, il est un des éléments constitutifs de l'identité locale et la cohésion des communautés rurales . Sa préservation est essentielle. Il faut le protéger et le mettre en valeur car il contribue à l'attrait touristique d'une localité, et aux retombées économiques.

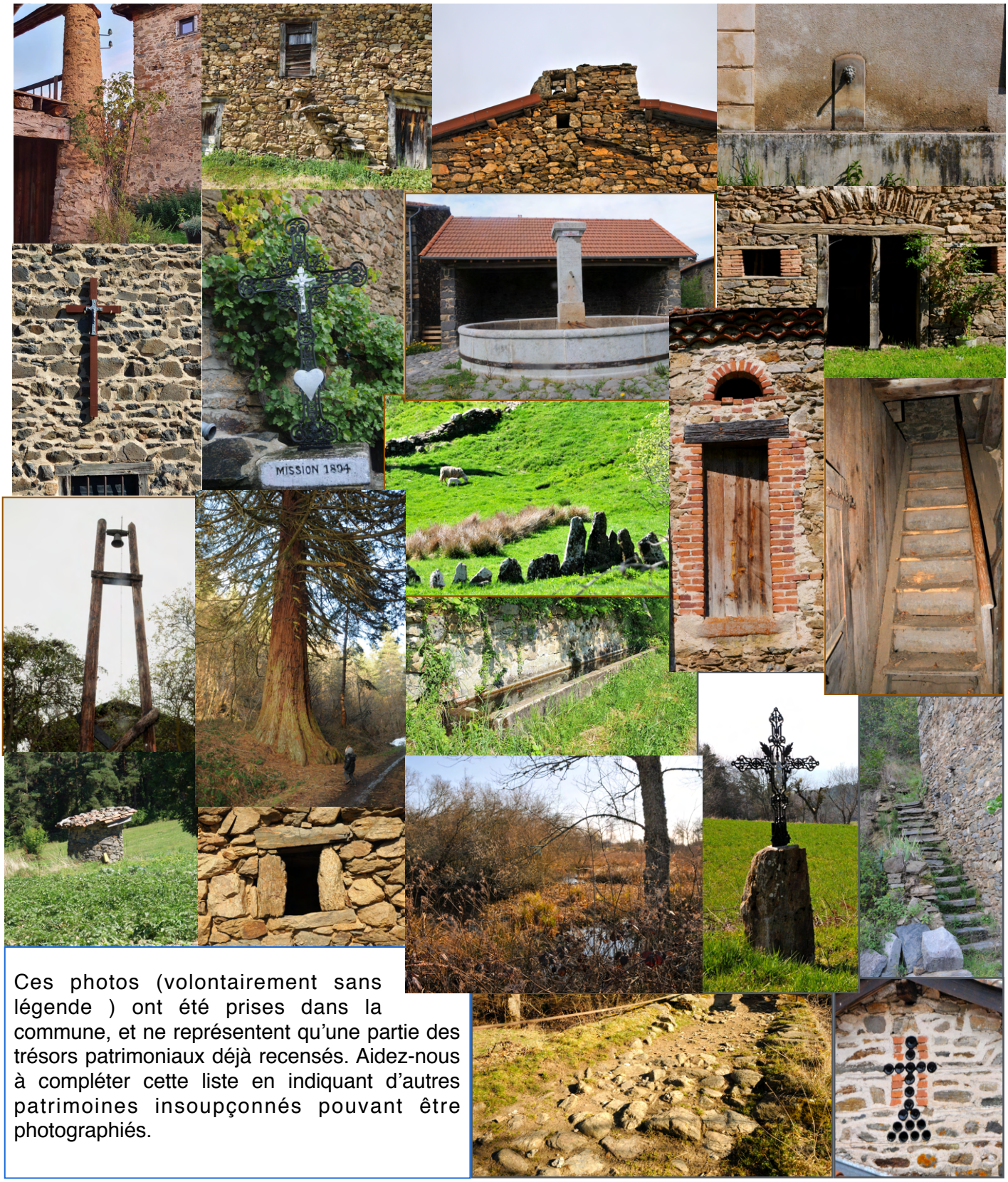

Ces photos (volontairement sans légende) ont été prises dans la commune, et ne représentent qu'une partie des trésors patrimoniaux déjà recensés. Aidez-nous à compléter cette liste en indiquant d'autres patrimoines insoupçonnés pouvant être photographiés.

Les associations d'intérêt municipal ont été sollicitées pour écrire un article dans ce journal. Nous publions ces articles dans l'ordre historique de leur fondation, sans les retoucher, et sous la responsabilité de leurs Président(e)s.

Les Anciens Combattants ACPG-CATM

Président M.Hervé Romagon

Cette année 2021 le 8 mai s'est encore déroulé en comité restreint, par contre la cérémonie du 11 novembre déportée au 14 novembre a retrouvé son public (voir article « les cérémonies »). Il est à signaler que lors de la cérémonie du 8 mai la liste des 14 prisonniers saindiérois de la guerre 39/45 a été énumérée devant le monument aux morts:

BRUHAT Joseph-E. / BRUHAT Michel / CHAPON Marcel / CORNAIRE Edouard / GRAND Pierre / RANVIER Jean-Marie / RICHARD Raymond / ROMAGON Régis / ROUY Lucien / ROUY Marcel / ROUY Raymond / ROUYET J-P/ SABY Vital / VIRAT Pierre-Alexandre.

En 2021 il n y a pas eu d'Assemblée Générale et la composition du bureau reste donc inchangée. Les effectifs sont les suivants : 9 anciens d'AFN, 2 OPEX, 4 veuves et 3 sympathisants.

Un grand merci à tous les généreux donateurs lors de collecte du 14 novembre pour le Bleuet de France qui fut également une belle réussite. En 2022 les anciens combattants de Cistrières, sans Président depuis la disparition de Marcel Flory, rejoindront notre section et c'est avec plaisir que nous les accueillerons. Les cérémonies du 8 mai et 11 novembre à Cistrières ont de ce fait été présidées en 2021 par Hervé Romagon coprésident des ACPG-CATM au niveau départemental.

Les chasseurs ACCA

Président M.François ROUY

Cette année l'assemblée générale a pu être réalisée le 11 juillet.

Le bureau est composé de

- Président : Rouy François
- Vice-président Flory Olivier
- Trésorier Jourde Jean-Michel
- Secrétaire Delabre Christophe
- Membres Delorme Alexandre, Fayet Gilles, Fayet Robert, Froment Thibaut, Thiolas René

Cette saison trente faisans ont été lâchés à l'ouverture. Le plan de chasse est de 39 chevreuils et un cervidé indifférencié. A la mi-janvier notre tableau de sangliers est de 18 prélèvements.

L'année dernière nous n'avons pu faire aucune manifestation à cause de la pandémie, à notre grand regret. Espérons que cette année, nous puissions nous retrouver autour d'un bon repas convivial.

Le comité des fêtes **Président M.Alain Mialle**

Cette année encore le comité des fêtes , comme les autres associations, a suivi les consignes sanitaires préfectorales et il n'y a eu aucun rassemblement festif ni assemblée générale depuis 2 ans, L'arbre de Noël le 10 décembre a néanmoins eu lieu à la mairie en présence du Père Noël et de sa hotte mais seuls les enfants et leurs parents étaient présents.

Deux concerts des Musicales ont été organisés par le comité (installation de l'église, accueil des musiciens etc …) il s'agit du Duo Cordavoice en juillet et de l'ensemble flamand Fiori Musicali en août.

Si 2022 s'annonce plus serein et si toutes les conditions et autorisations sont réunies, le bureau prévoit en mars l' assemblée générale 2022 suivie d'un déjeuner limité à 50 convives, mais ouvert à tous sur réservation (adhérents et non adhérents).

En 2022 deux concerts des Musicale seraient organisés par le comité ainsi que l'Arbre de Noël mais seul l'avenir le dira.

Dimeclub **Présidente Mme Françoise SALLÉ**

Il n'y a pas eu d'assemblée générale pour 2021. Seules les animations possibles en respectant les

Concert masqué et pass en poche …

consignes sanitaires préfectorales ont pu avoir lieu: il s'agit de trois concerts en juillet et août avec comme en 2020 une réservation des places afin de mieux optimiser la jauge demandée. le Trio Appassiona, Gir Barroc et Farran Smith, Ténor anglais un peu saindiérois, qui a fait un don conséquent à la mairie afin de participer à l'entretien de l'église et plus spécifiquement à la réfection du plafond du choeur.

Ces Sixièmes Musicales ont cette année encore attiré un public saindiérois fidèle , elles attirent également un public plus lointain témoignant de l'attractivité culturelle de la commune.

Dimeclub est inscrit sur le site « Musique en la Vallée » qui recense et met en ligne tous les concerts en Haut Allier année après année.

L'association possédant des éclairages de scène les met à disposition de ceux qui le lui demandent : en 2021 Dimeclub a éclairé quatre concerts dans la Basilique de Brioude pour 2 associations différentes et également trois concerts à Auzon.

Pour le 11 novembre 2021, l'exposition a été réinstallée avec succès à la mairie pendant un long week-end. Toujours dans la limite de la Crise sanitaire, l'association prévoit pour juin 2022 un nouveau voyage

de mémoire, ouvert à tous, cette fois sur la Champagne, le Chemin des Dames, la Somme et le wagon de l'Armistice. Cette dernière étape sera l'introduction d'une nouvelle exposition en novembre 2022 « **Que sont-ils devenus ? Saint-Didier sur Doulon 1918-1939.** » retraçant le sort des 220 saindiérois rescapés de la Grande-Guerre, tant sur la commune que dans d'autres lieux, tous plus ou moins affligés des séquelles du conflit, et en charge, avec leurs épouses, leurs enfants et les Pupilles de la Nation, de la remise en marche de la France ; ils constituent la « Génération sacrifiée ». Cette exposition donnera lieu également à la parution de son Catalogue. Celui de l'exposition de 2018 est toujours en vente au prix coûtant de 30 euros .

Les travaux de l'association peuvent être suivis sur son site internet :

htpps://saint-didier-memoire-club.fr

Les Jeunes du Doulon

Présidente Mme Morgane COURTEIX

Cela fait maintenant deux ans que notre association est endormie et que la salle des fêtes fait peu de bruit.
Notre bureau n'a pas changé et le bilan reste le même.
Nous souhaitons que 2022 soit pour nous l'occasion de réveiller nos projets et de vous retrouver.
Qu'une amélioration de la situation nous permette enfin de nous rassembler, de partager un bon repas, de rire et de danser. Nous avons espoir que cette année soit bien remplie et que notre article pour l'année prochaine soit plus réjoui.
A bientôt ! Les Jeunes du Doulon. "

SOMMAIRE

Page 1 Mot du Maire
Page 2 Etat civil
Pages 2, 3 , 4, 5, 6 Action communale
- les agents communaux
- les travaux de voirie
- le programme pluriannuel du camion
- le programme d'aménagement du cimetière
- la réhabilitation du préau et l'entretien des bâtiments communaux
- les activités du CCAS
- les commémorations
- le site Internet
- les travaux du budget annexe de l'eau

Pages 7, 8 En marge de l'action communale
Page 9 Informations pratiques
Page 10 Le petit patrimoine
Pages 11 et 12 Paroles d'associations
Feuille annexe : Le budget de la commune

Directeur de la rédaction Hervé Romagon.
Rédacteurs Hervé Romagon, Michel Sallé, Daniel Jourde , Françoise Sallé
Infographie , mise en page F.Sallé Crédits photos : H.Romagon , F.Sallé,
Le numéro 13 a été tiré à 215 exemplaires par Centre.Com à Brioude pour un montant total de 450€

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Comme chaque année, la parution en janvier/février du Fil du Doulon ne permet de communiquer que les chiffres de l'exercice 2020 du compte financier approuvé par le Conseil municipal d'avril 2021, alors que l'exercice 2021 est lui-même clos mais ne sera validé qu'en avril 2022. Les actions municipales évoquées en début de ce journal ont été validées en avril 2021 et réalisées dans la foulée, mais celles de 2022 ne seront validées qu'en avril prochain et, pour l'heure, ne sont que des hypothèses parmi lesquelles il reste à faire des choix et définir les priorités.

Les chiffres présentés ci-dessous sont donc le bilan financier de l'année 2020, fortement marquée par les effets de la pandémie, tels qu'ils ont été adoptés (à l'unanimité). Notons qu'une demande de subvention DETR, concernant le chemin du Frontvel à Largne, via Lousparels, a d'ores et déjà été déposée en décembre 2021 pour 2022.

Compte Financier Exercice 2020	Voté le 08/04/2021	Budget voté pour 2020	Total réalisé au 31/12/2020	% réalisé	Crédits de report	Proposition de nouveaux crédits pour 2021	Total du budget primitif pour 2021
Fonctionnement	: A recettes	318.124€	329.859€	103.69%		332.186€	332.186€
	: B dépenses	318.124€	150.368€	47.27%		332.188€	332.186€
	: Résultat A – B = R		179.491€				
Investissement	: C recettes	290.767€	196.663€	67.64%	10.000€	262.128€	272.128€
	: D Dépenses	290.767€	161.938€	55.69%	124.000€	148.128€	272.128€
	Déficit reporté C - D		34.725€				

Les tableaux ci-dessous sont extraits de l'analyse faite par les services de Bercy sur toutes les communes de France, selon les mêmes critères afin de faciliter les comparaisons et de se situer. Les chiffres de base retenus traitent à part l'endettement et ne reportent donc pas les chiffres ci-dessus de manière identique.
L'année 2019 étant préélectorale (municipales), si les données de fonctionnement suivent la tendance moyenne, mais à un niveau légèrement favorable par rapport à la strate, les données d'investissement accusent de plus fortes ressources et de très faibles dépenses, malgré un fort potentiel, en comparaison de la strate : cette « frilosité » s'explique par le souci de l'équipe précédente de ne pas imposer à la nouvelle équipe des investissements à finir qu'elle n'aurait pas choisis. Une situation saine qui permet d'envisager des actions fortes pour un proche avenir.

Chiffres-clés au 01/01/2020 Population « légale » : 203 habitants	En milliers d'euros	En euros par Saindiérois	Moyenne de la « strate » en euros par habitant
Total des produits de fonctionnement = A	223	1.100€	952€
Total des dépenses de fonctionnement = B	137	675€	729€
Résultat comptable A – B = R	86	425€	222€
Total des ressources d'investissement = C	197	969€	525€
Total des dépenses d'investissement = D	76	376€	472€
Besoin/capacité de financement D – C = E	-120	-593€	-53€
Résultat d'ensemble R – E	206	1.018€	275€
Capacité d'autofinancement brute = CAF	86	425€	238€
Fonds de roulement	214	1.055€	1.169€

Pour ce qui est de l'endettement, la situation est simple puisque le budget général ne compte plus qu'un seul emprunt, expirant en 2026, à la fin du présent mandat, et dont les charges sont inférieures à la moyenne de la strate. Il faudrait y ajouter, pour le budget « eau commune isolée », le remboursement d'un autre emprunt.

Endettement exercice 2020	En milliers d'euros	En euros par Saindiérois	Moyenne de la « strate » en euros par habitant
Encours total de la dette au 31/12/2020	81	401€	588€
Encours des dettes bancaires et assimilées	79	390€	568€
Annuité de la dette	20	96€	104€

En ce qui concerne la fiscalité locale, l'année 2020 reste sous l'ancien système, même si la taxe d'habitation commence sa disparition pour les foyers à très faible revenus, donc exemptés, mais compensée par une réversion par l'Etat dans le budget communal. Il apparaît que les bases de calcul, imposées et révisées par l'Etat pour l'application des taux votés en Conseil, apparaissent plus élevées pour St. Didier (pourquoi ?) que la moyenne de la strate, surtout pour la TH et le Foncier non bâti. Le Fil du Doulon avait mis en évidence la faiblesse des taux pratiqués par notre commune sur la TH et le Foncier bâti par rapport à la moyenne de la strate et encore plus pour la moyenne générale de Haute-Loire, avec un fort manque à gagner pour le budget de notre commune. Le Conseil en a pris acte en avril 2021 et a voté un relèvement de 1,5 point des deux taxes foncières (B & NB), ne pouvant plus toucher au taux dérisoire de la Taxe d'Habitation. Notons par contre que le Foncier non bâti est imposé à un taux proche de la moyenne de la strate, mais porte sur des bases plus fortes, ce qui pénalise ceux qui y sont assujettis (74€/hab. contre 62€/hab. en moyenne).

Quant à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, elle a concerné, en décembre 2021 à hauteur d'un tiers, les sommes dues par les contribuables qui la payaient encore. Le second tiers doit disparaître en 2022 et le troisième en décembre 2023. La compensation versée par l'Etat sera calculée en fonction des taux de 2017, (c'est-à-dire 4,05 % !) alors que le Foncier a pu être relevé par le Conseil. Notons par ailleurs que cette suppression ne concerne pas les résidences secondaires qui continueront de la payer sans abattement ni dégrèvement sous le nom « Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (THRS) qui, elle, pourra être revalorisée par délibération du Conseil. Le Recensement de 2017 trouve 98 résidences principales (en baisse de 3 par rapport à 2012) contre 115 résidences secondaires (en baisse de 2 par rapport à 2012), alors que les Bases officielles de calcul sont nettement plus fortes que la moyenne de la strate. À méditer !

Eléments de la fiscalité locale	En milliers d'euros	En euros par Saindiérois	Moyenne de la « strate » en euros par habitant
Bases nettes imposées au profit de la Commune			
Taxe d'Habitation (dont les Logements Vacants)	315	1.552€	1.094€
Foncier bâti	207	1.022€	904€
Foncier non bâti	50	248€	187€
Taux votés St Didier ^{s}/D / Moyenne de la strate			
Taxe d'Habitation (Dont les Logements Vacants)	4.05 %	/	10.71 %
Foncier bâti	4.39 %	/	11.99 %
Foncier non bâti	29.90 %	/	32.97 %
Produit de la Taxe d'Habitation (dont THLV)	13	63€	117€
Produit du Foncier bâti	9	45€	108€
Produit du Foncier non bâti	15	74€	62€

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	129	634€	202€

Les « Orientations Budgétaires ».

Pour l'année 2021, les choix budgétaires ont permis au Conseil de réaliser tout ce qui figure plus haut dans la rubrique « L'action municipale en 2021 ».

Pour l'année 2022, ces actions ne seront finalisées qu'en avril, donc ils restent à ce jour des hypothèses. Toutefois quatre demandes de subventions ont dû être anticipées (DETR, Région) et ont donc entériné 4 axes de projets :

-DETR: chemin Largne – Lousparels – Le Frontvel desservant deux résidences principales et un gros massif forestier ; subventionné à 40 % maximum

- DETR: réserve sécurité incendie subventionnée à 60% maximum.

-Région Bonus Relance 1 : isolation des bâtiments communaux et réaménagement du Secrétariat; (subv. 50 % maxi.)

-Région Bonus Relance 2 : Programme d'aménagement du Bourg. (subv. 50 % maxi.)

Pour ces quatre projets, des cofinancements peuvent être recherchés et venir s'ajouter à concurrence de 80% (Département, Com'Com, amendes de police…), mais la faiblesse de notre fiscalité locale peut nous desservir, en nous classant, comme en 2015, comme commune riche et peu endettée ! … . Pour le reste, parmi les pistes possibles et outre l'entretien général du réseau vicinal, citons en vrac la réparation des voûtes de l'église (chœur classé), l'achèvement en cours du columbarium, des travaux d'amélioration et d'équipement des gîtes communaux, l'installation de la sonorisation prévue dans les salles de la Mairie, le dégagement de pistes devenues impraticables, la création d'un Comité de Jumelage pour un rapprochement avec Seicheprey… toutes possibilités qui feront l'objet d'arbitrages en avril.

Dégradation du plafond du choeur

Exemple d'une citerne souple sécurité incendie